

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**

80 rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON CEDEX 9

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 28 juin 2022

Tél : 04 32 44 89 30

N° 22/15

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit juin à dix heures trente minutes, le Conseil d'administration du Centre de gestion, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice CHABERT.

OBJET :

Autorisation d'ester en justice
pour tout litige lié aux élections professionnelles

Etaient présents : Monsieur Didier PERELLO, Monsieur Gilles RIPERT, Madame Laurence CHABAUD – GEVA, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Hervé FLAUGERE, Madame Corinne TESTUD – ROBERT, Monsieur André AIELLO, Monsieur Marc MOSSE, Monsieur Max RASPAIL, Monsieur Jean-Pierre LARGUIER, Madame Valérie MICHELIER, Madame Sophie MARQUEZ, Monsieur François LUCAS, Madame Sonia HAQUET, Madame Martine DURIEU

Etaient absents excusés : Monsieur Antony ZILIO et son suppléant Monsieur Julien MERLE, Monsieur Alain OUDARD et sa suppléante Madame Jocelyne RAVET, Madame Carine BLANC et sa suppléante Madame Annie MILLET, Madame Sylviane FERRARO et son suppléant Monsieur Serge SOLER

Etaient représentés : Monsieur Frédéric ROUET a donné procuration à Monsieur Max RASPAIL pour le représenter et voter en son nom, Monsieur Jean-François LOVISOLO a donné procuration à Monsieur Maurice CHABERT pour le représenter et voter en son nom.

Le Président précise aux membres du Conseil d'administration que les élections professionnelles pour l'élection des représentants du personnel aux Commissions Administratives Paritaires de catégories A, B et C, au Comité Social Territorial et à la Commission Consultative Paritaire, ont été fixées au 8 décembre 2022 par arrêté ministériel du 9 mars 2022.

Dans le cadre des opérations électorales et selon les dispositions de l'article 28 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion, Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir l'autoriser à représenter le Conseil d'Administration pour tout litige relatif aux élections professionnelles et à faire appel à un avocat en cas de besoin.

Les membres du Conseil d'administration,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

REÇU EN PREFECTURE

le 07/07/2022

Appréciation des services de la Préfecture

99_DE-004-200400059-20220626-D22_15-DE

Après en avoir délibéré,

AUTORISENT, à l'unanimité, Monsieur le Président à représenter le Conseil d'Administration pour tout litige relatif aux élections professionnelles du 8 décembre 2022 et à faire appel à un avocat en cas de besoin.

Le Président du
Centre de Gestion de la fonction
Publique territoriale de Vaucluse
Certifie le caractère exécutoire
de la présente décision.
AVIGNON, le 7 juillet 2022



Pour extrait conforme,

Le Président

Maurice CHABERT